pèce; le propriétaire urbain est un gros frelon parasite, qui brille et bourdonne, mais n'a jamais produit l'équivalent de son petit déjeûner, et c'est lui qui ramasse tout le miel.

Il y a propriétaire et propriétaire, comme il y a animal et animal. Vouloir justifier la propriété en exhibant le pauvre colon, c'est vouloir excuser le loup et le tigre en nous montrant l'agneau. Le père jésuite nous a fait voir le plus doux, le plus innocent, le plus bienfaisant des propriétaires, l'agneau de la ménagerie, et il s'est écrié: Voilà celui que l'on veut égorger! Et tous les assistants ont pensé: Quelle horreur!

Que le révérend père se rassure, le colon, comme tous les travailleurs utiles, ne sera pas une victime, mais un bénéficiaire du collectivisme.

XV

INCONSEQUENCES

Nos idées sociales sont un tissu d'inconséquences et de contradictions. La loi interdit l'usure, l'usurier est mis au ban de la société, on le traite de vampire et d'exploiteur des misères humaines. Et que fait l'usurier? Il profite du besoin qu'un homme a de son argent pour exiger vingt, trente ou cinquante dollars par année pour chaque cent dollars dont il permettra à cet homme de se servir. Et le propriétaire, lui, qui a payé un terrain mille dollars et qui en retire un revenu de mille dollars, est-ce qu'il ne profite pas du besoin que l'on a de son terrain pour exiger cent pour cent par année pour en permettre l'usage? Où est la différence?

L'argent n'est rien par lui-même, mais par le fait d'une convention sociale il est la représentation et l'équivalent de toutes les utilités. Donner l'usage d'une somme d'argent, c'est donner l'usage d'une quantité déterminée de n'importe quelle utilité, y compris un morceau de terrain. Et si c'est un crime d'exiger cinq cents dollars par année pour l'usage d'un morceau de terrain transformé en une somme de mille dollars, pourquoi serait-il légitime d'exiger mille dollars par année pour l'usage d'une somme de mille dollars transformée en un morceau de terrain?

Il y a ceci à dire en faveur de l'usurier, c'est que la richesse qu'il prête sous forme d'argent est d'une nature volatile et peut s'évaporer; il court des risques de la perdre; tandis que celle dont le propriétaire prête l'usage sous forme de terrain est indestructible et il ne court aucun risque.

On dira: Mais il n'est pas vrai que le propriétaire d'immeuble retire cent pour cent sur son capital, le revenu ordinaire d'un immeuble n'excède guère dix pour cent. Il n'y a là qu'un simple